

## Le 5 décembre 2016

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le cinquième jour de décembre 2016 à 19h48 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Cinq personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h 48.

**225-16 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par France Boulet

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

**\*ADOPTÉ\***

**226-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 novembre 2016**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

La première période de questions est ouverte à 19h35

**227-16 Participation à la journée régionale de distribution des arbustes-MRC Brome-Missisquoi**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que le conseil manifeste son intention de participer à la journée régionale de distribution des arbustes le samedi 13 mai 2017 et financera 50% du prix des arbustes qui seront distribués cette journée aux résidants, à l'exception des agriculteurs qui peuvent avoir accès à des programmes spécifiques pour des plantations en dehors de leur terrain résidentiel;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense et seront prévus au budget 2017*

**228-16 Appui du projet présenté par La Maison de la Famille des Frontières dans le cadre du Pacte Brome Missisquoi 2017,**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge appuie le projet "Une Maison pour les familles" présenté par l'organisme La Maison de la Famille des Frontières pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Pacte Brome Missisquoi Ceci n'est pas un engagement financier de la part de la municipalité.

**\*ADOPTÉ\***

**229-16 Appui au projet présenté par l'organisme Pleins rayons dans le cadre du Pacte Brome Missisquoi 2017**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge appuie le projet "Perchoirs pour les oiseaux insectivores" présenté par l'organisme Pleins rayons situé à Cowansville pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Pacte Brome Missisquoi .

La municipalité manifeste un intérêt pour l'acquisition de quelques nichoirs pour les installer dans les parcs municipaux. L'organisme pourra également profiter des moyens de communication de la municipalité, Journal municipal l'Ami et site web, pour offrir les nichoirs à l'ensemble de la population.

**\*ADOPTÉ\***

**230-16 Achats de masques pour appareils respiratoire- Service de sécurité incendie**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'autoriser l'achat de quatre masques pour les appareils respiratoires. La dépense serait d'environ mille quatre cents (1 400) dollars plus les taxes applicables. Des informations supplémentaires seront prises avant d'effectuer des tests sur l'appareil respiratoire de marque différente.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

La directrice dépose le registre public des déclarations faites par les élus relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou aux autres avantages qu'ils ont reçus dans le respect des règles du code d'éthique et dont la valeur excède celle fixée par le conseil, laquelle valeur ne peut être supérieure à 200 \$.

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

## **231-16 Comptes à payer**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (octobre 2016) payé	214,65
Cotisations employeur provinciales (octobre 2016) payé	1 459,12
Élus	5 755,99
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) aide en voirie et préposé à l'entretien, Benoit Martin (km formation pompier )	3 197,69
Ginette Simard Gendreau (remboursement: bonhomme de neige soufflé+cafetière+perceuse)	40,00
Réjean Lemaire (kilométrage pour service incendie)	401,24
Gisèle Bonhomme ( 50 livres usagés + cartouche encre+souris pour la bibliothèque municipale.)	13,20
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles )	414,03
Sani-Éco (recyclage 5468 kg)	3 153,16
Bell mobilité (cellulaire) payé	233,83
Hydro-Québec (éclairage public ) payé	19,50
Hydro-Québec (site de traitement ) payé	266,95
Télébec (caserne) payé	1 129,40
Télébec (site de traitement) payé	231,77
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	86,25
Marché Gendreau (essence voirie )	249,2
Petite caisse (timbres, tapis, café, thé )	116,09
Poste Canada (Ami de novembre )	145,55
Transport Hanigan (déneigement+matériaux chemins municipaux et MTQ, 1 <sup>o</sup> vers. de 5)	37,65
Déneigement Alex Lafleur (déneigement hôtel de ville, garage mun,caserne, 2 bornes sèches 1/2)	20 153,39
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 290 litres+ diesel pour génératrices, )	2 228,79
Outillage Rioux GDB (chaîne et attaches)	456,76
Groupe Guérin (location système UV)	98,68
Rona Lesvesque (pellicule plastique et ruban)	158,64
L'Homme & fils (ancrages pour poste de pompage )	35,16
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement , inspection, réparations cylindres)	27,77
Aréo Feu Ité (tests de route, véhicules incendie)	38,52
Copicom (contrat entretien pour le photocopieur)	692,59
B.Frégeau et Fils inc. (pelle sur incendie du 25 septembre 2016)	157,17
Hetek Solutions inc. (calibrage détecteur de gaz)	1 701,63
Garage Poirier ( entretien et changement starter sur le camion voirie )	137,98
Garage Laverdière (entretien tracteur voirie et soufleur)	346,39
Fernand Tougas (entretien véhicules SSI + voirie)	669,45
Ville de Cowansville (cour municipale: frais administratifs 7-8-9 2016)	118,50
Ville de Bedford (préventionniste + examen,et instructeur Formation Pompier 1)	185,69
Municipalité de Sainte Sabine (km formation St-Amable)	2 484,61
MRC Brome Missisquoi (étude L. Grenier, pôle de Bedford, solde)	30,00
Librairie moderne (75 livres pour la bibliothèque municipale )	291,78
Naturellement Concept (entretien des aménagements paysagers Hotel de Ville,	1 813,93
Charles Lussier Géographe (entretien arbres +plantation arbres Parcs municipaux)	118,00
4 contribuables (remboursement de taxes suite à un changement d'évaluation)	311,58
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	713,29
Technologies Écofixe inc. (entretien site de traitement 3 mois )	2 432,16
Firme architecte Sonia Martel (analyse et étude préconceptuelle, bâtiment du 711 Gauvin)	4 886,44
La Fondation Au diapason (8 poinsettias, remboursé par les élus)	4 413,03
CECI Formation et services inc.(Techniques d'utilisation et d'ajustement d'un respirateur)	160,00
	1 241,73

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

**\*ADOPTÉ\***

**Un avis de motion** est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil le règlement concernant l'imposition des taxes municipales et le taux d'intérêt pour l'année 2017;

**Un avis de motion** est donné par le conseiller Robert Gaboriault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un règlement de taxation pour la compensation à appliquer pour la collecte et le traitement des matières résiduelles pour l'année 2017;

**Un avis de motion** est donné par le conseillère Carole Dansereau à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un règlement concernant la rémunération des élus pour l'année 2017;

**232-16 Adoption du règlement numéro 402-16 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet  
appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 402-16 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion .

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**233-16 Adoption du règlement numéro 403-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet  
Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 403-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**234-16 Adoption du règlement numéro 404-16 modifiant le règlement no. 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet  
Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 404-16 modifiant le règlement no. 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**235-16 Adoption du règlement numéro 405-16 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 405-16 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**236-16 Adoption du règlement numéro 406-16 modifiant le règlement no. 318-08 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 406-16 modifiant le règlement no. 318-08 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**237-16 Adoption du règlement numéro 407-16, modifiant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 407-16, modifiant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**238-16 Adoption du règlement numéro 408-16, modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 352-11 afin d'intégrer des éléments applicables à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion..**

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 408-16, modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 352-11 afin d'intégrer des éléments applicables à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

**\*ADOPTÉ\***

**239-16 Demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ – Partie du lot 4 376 649 et demande à des fins autre que l'agriculture – Partie du lot 4 376 624**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Jacques Deladurantaye pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 649 au cadastre du Québec, afin de se conformer au règlement de zonage 315-08, d'une superficie de 465.5m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que M. Gagnon propriétaire du lot 4 376 649 s'engage à vendre 465.5m<sup>2</sup> à M. Deladurantaye tel qu'illustré au plan préparé par Denicourt Arpenteurs-Géomètre Minute : 3601;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Jacques Deladurantaye pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 624 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1695.5m<sup>2</sup> sur sa propriété qui est en pente forte et non cultivable car l'accès de toute machinerie y est impossible ;

**CONSIDÉRANT** que :

- Cette demande n'affecterait pas le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- Cette demande n'affecterait pas le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les superficies visées ne sont pas utilisées à des fins agricoles;
- Les superficies visées sont minimes;
- Une autorisation permettrait de refléter l'utilisation réelle des lieux;
- Il ne s'agit pas de l'ajout d'un nouvel usage, mais la consolidation d'un usage existant;
- Cette demande n'affecterait pas les activités agricoles existantes et leur développement;
- Cette demande n'affecterait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Cette demande n'affecterait pas la viabilité de l'exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT** que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'appuyer la demande de monsieur Jacques DeLadurantaye afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 649 et demande à des fins autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 376 624 dans le cadastre du Québec.

Cette résolution annule la résolution 135-16 adoptée le 4 juillet 2016.

**\*ADOPTÉ\***

**240-16 Refinancement du solde de l'emprunt 335-10 concernant l'acquisition d'un camion citerne**

**Considérant** le règlement 335-10 décrétant une dépense de 232 000\$ et un emprunt de 232 000\$ pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de sécurité incendie adopté en 2010;

**Considérant** que le solde de cet emprunt sera de 56 400\$ le 6 février 2017, date du refinancement pour un autre terme de cinq (5) années;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Roger Santerre

et résolu :

- Que la municipalité refinance cet emprunt auprès des institutions financières de son choix, le solde étant inférieur à 100 000\$;
- De vérifier la pertinence de devancer ce refinancement car les taux d'intérêts semblent être à la hausse;
- De mandater la directrice générale pour toutes les transactions à réaliser dans le cadre de cette opération et pour signer tous les documents nécessaires.

**\*ADOPTÉ\***

**241-16 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Brome-Missisquoi a reçu du ministre de la Sécurité publique une attestation de conformité pour son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 2 mai 2016 et que ce schéma est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'action 49 dudit schéma révisé, en partenariat avec les directeurs incendies, la MRC Brome-Missisquoi a élaboré une entente d'entraide mutuelle régionale uniforme pouvant s'appliquer intégralement sur l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'action 50 dudit schéma révisé, les dispositions concernant le support en personnel pour la recherche de causes et circonstances sont prévues à cette entente;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'action 51 dudit schéma révisé, les municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi doivent adopter cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entraide favorise équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités ou villes qui sont desservies par la présente entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Tétreault, appuyé par Robert Gaboriault et résolu

- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge adhère à l'Entente *relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi* telle que présentée;
- de mandater séance tenante, Madame Ginette Gendreau Simard, mairesse, et Madame Béatrice Travers, directrice générale pour signer cette entente au nom et pour le compte de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;
- De résilier, conformément aux dispositions prévues à cet effet, toutes ententes actuellement en vigueur visant le même objet, intervenues entre la municipalité et les municipalités ou villes suivantes :
  - Bedford
  - Stanbridge-East
  - Saint-Armand/ Pike-River
  - Farnham

Conséquemment, seule la présente *Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la MRC Brome-Missisquoi* est en vigueur.

**\*ADOPTÉ\***

**242-16 Mise en vente du terrain municipal vacant, lot 4 377 606**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu de mettre en vente le terrain municipal vacant, lot 4 377 606, situé au 837 rue Principale. Ce terrain d'une superficie de 1 574.7 m<sup>2</sup> est desservi par les égouts municipaux. Le prix demandé est de quarante mille dollars.

Dans un premier temps des annonces seront publiées dans le journal municipal et sur le site web de la municipalité.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette mise en vente.

Le vote est demandé et se traduit par 4 voix en faveur et 1 voix contre.

Le conseiller Roger Santerre fait enregistrer sa dissidence.

**\*ADOPTÉ SUR DIVISION\***

**243-16 Mandat à la Firme Architecte Sonia Martel pour le bâtiment au 711 rue Gauvin-Phase 2**

Considérant que les résultats des premières études fournies par l'architecte permettent la réalisation des usages envisagés par la municipalité;

Il est proposé par Roger Santerre

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu d'accepter l'offre de services de la Firme Architecte Sonia Martel mandat phase No 2-16-1385 comprenant une présentation conceptuelle et une étude de coûts en phase pour le bâtiment situé au 711 rue Gauvin.

L'estimé présenté est de 8 294\$ plus les taxes applicables ;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**244-16 Travaux majeurs de voirie 2016, chemin Saint-Charles –Décompte 2- Paiement Pavages Maska inc**

Considérant la résolution 193-16;

Considérant le décompte 2 présenté le 22 novembre 2016 par l'ingénieur de Cima+ responsable du dossier 4402-SG09706A, reconstruction d'une partie du chemin Saint-Charles ;

Considérant qu'une retenue de 5% est appliquée et payable après la réception définitive des travaux en 2017, conformément au devis de soumission;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

et résolu de payer immédiatement la somme de 27 885.89 \$ taxes comprises à Pavages Maska inc.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.  
Ce projet est financé entre autres par la TECQ,*

**245-16 Travaux majeurs de voirie 2016, chemin Saint-Charles –Paiement CIMA+**

Considérant la facture 201610314-1 présenté par CIMA+ dans le cadre du mandat 4402-SG09706A, reconstruction d'une partie du chemin Saint-Charles ;

Considérant qu'une retenue de 5% est appliquée et payable après la réception définitive des travaux en 2017, conformément au devis de soumission ;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu de payer immédiatement la somme de 14 001.66 \$ taxes comprises à CIMA+senc;

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.  
Ce projet est financé entre autres par la TECQ,*

**246-16 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018- Réalisation des travaux 2016**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposée par : Roger Santerre

Appuyé par : France Boulet

Et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation pour 2016 de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**\*ADOPTÉ\***

**247-16 Remplacement de la souffleuse**

Considérant que l'état de la souffleuse ne permet plus de réparations avantageuses au niveau financier;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'acheter une souffleuse neuve de marque Bilodeau, la largeur sera de 48 pouces pour pouvoir déneiger les trottoirs.

La dépense serait de six mille (6 000) dollars plus les taxes applicables ; Le paiement sera effectué en janvier 2017;

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet achat.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense et inscrits au budget 2017*

**248-16 Remplacement du tracteur John Deere 1165**

**Considérant** que le tracteur John Deere 1165 utilisé actuellement est de 1996;

**Considérant** qu'il était prévu dans le programme des dépenses en immobilisation l'achat d'un nouveau tracteur avec tondeuse et souffleuse en 2017;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu d'acheter un tracteur John Deere 1565 diesel, usagé de 2012, avec une tondeuse John Deere frontale de 72 pouces, le tout tel proposé par Équipements Guillet inc; dans la cotation du 5 décembre 2016;

La dépense serait de vingt et un mille (21 000) dollars plus les taxes applicables après déduction du montant pour une reprise de notre tracteur John Deere 1165 avec tondeuse et souffleuse;

Un acompte de 20% sera versé immédiatement et le paiement du solde sera effectué en janvier 2017;

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet achat.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense et inscrits au budget 2017*

**249-16 Test de pompe sur l'autopompe Pierce 2000**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

Et résolu d'autoriser les dépenses reliées au test de pompe qui sera réalisé sur l'autopompe Pierce 2000 dès que la municipalité en sera propriétaire .

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**250-16 Transactions auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec SAAQ  
Immatriculation de véhicules**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

- et résolu que le Conseil municipal mandate la directrice générale, Béatrice Travers, pour toutes les transactions auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec SAAQ relatives :
1. à l'immatriculation du nouveau camion autopompe pour le service de sécurité incendie de marque Pierce Kenworth, modèle T-300, 6 cylindres, suite à l'achat de ce véhicule de la municipalité de Saint-Armand.
  2. à l'immatriculation du tracteur John Deere 1565 diesel de 2012 suite à l'achat de ce tracteur des Équipements Guillet inc.

Le paiement des frais relatifs à ces transactions est autorisé.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**251-16 Versement de la subvention au Comité des Loisirs de Notre-Dame**

**Considérant** que des travaux ont été réalisés sur le bâtiment et qu'une copie de la facture a été fournie;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par France Boulet

Et résolu que la subvention de sept mille (7 000) dollars soit versée immédiatement au Comité des Loisirs de Notre-Dame le tout tel que prévu dans la résolution 226-15.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**252-16 Demande de participation au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de la Fête de la pêche**

Attendu que le programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec correspond à l'une des priorités de la municipalité soit la préservation et la mise en valeur de la rivière aux Brochets;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu :

- Que la municipalité fasse une demande au programme Pêche en herbe auprès de la fondation de la Faune du Québec pour 2017;
- Que Madame Sylvie Poulin, agente de bureau, soit mandatée pour compléter et signer cette demande et signer toutes les autres demandes relatives à cette activité.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense au budget 2017*

**253-16 Renouvellement assurances municipales 2017**

**CONSIDÉRANT** que toutes nos protections en assurances municipales arrivent à échéance le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la réception du renouvellement au montant de 15 273\$ pour l'année 2017;

Il est proposé par Daniel Tétreault,

Appuyé par Robert Gaboriault,

Et résolu de renouveler les assurances municipales avec les mêmes protections pour l'année 2017 auprès du Groupe Ultima /Chapdelaine Assurances au montant de 15 273\$.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense au budget 2017*

**254-16 Services juridiques, consultations générales- Offre de service de Paradis-Lemieux-Francis, Avocats**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu de renouveler l'offre de services juridiques de consultations générales présentée par Me Elaine Francis de Paradis-Lemieux-Francis, Avocats. Le montant du forfait pour l'année 2017 est de cinq cents (500) dollars plus les taxes applicables.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense dans le budget 2017*

**255-16 Calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal et lieu de ces séances**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par France Boulet appuyé par Carole Dansereau et résolu

**QUE** le calendrier, ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 soit adopté :

- les lundis : •9 janvier •6 février •6 mars • 3 avril • 1 mai •5 juin •3 juillet •7 août •2 octobre •13 novembre •4 décembre
- le mardi •5 septembre

**QUE** l'heure des séances soit fixée à 19h30;

**QUE** les séances soient tenues dans la salle du conseil ou dans la salle communautaire, en cas de grande affluence, à l'Hôtel de ville au 900 rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge;

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**\*ADOPTÉ\***

**256-16 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu que le bureau municipal soit fermé au public du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement.

**\* ADOPTÉ\***

La deuxième période de questions est ouverte à 21h20

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h39

*Je, Ginette Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Ginette Simard Gendreault  
Mairesse

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière